

ERRATUM

**Avis d'une demande de dérogation mineure au
*Règlement de zonage 2001-Z-439***

Avis public est donné que, le 18 décembre 2025 a été publié un avis qui indiquait que lors de sa séance qui aura lieu le 19 janvier 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuerait sur la demande de dérogations mineures pour le 1800, rue Saint-Pierre.

Le conseil a, depuis cet avis, reporté l'étude de cette demande à une date ultérieure.

Le conseil ne statuera donc pas sur la demande de dérogations mineures pour le 1800, rue Saint-Pierre, à la séance du conseil du Vieux-Longueuil, le 19 janvier 2026.

Un nouvel avis public sera publié lorsque la date sera connue.

Longueuil, le 13 janvier 2026.

Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière